

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1510

18 juin 2008

SOMMAIRE

Adomto	72476	Industisol Luxembourg S.à r.l.	72476
Adomto	72479	Industry Services International	72472
Agence EUROPE	72435	Intourist S.A.	72474
Antri S.A.	72434	Katalpa S.à r.l.	72480
Arx Global High Yield Securities Trading	72476	La Treille Real Estate	72475
Cadillac Luxembourg S.à r.l.	72462	Libelle S.A.	72437
Career Education Corporation Luxem- bourg S.à.r.l.	72438	Luna Holding S. à r.l.	72474
Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A.	72436	Malmén Holdings s.à r.l.	72477
Carmel Capital III Sàrl	72477	Mangen Constructions S.A.	72472
CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s.	72438	Mangen Frères	72477
Chardonnay S.A.	72474	Modigest Holding S.A.	72458
Citadel Global Financial Products S.à r.l.	72438	Modigest S.A.	72458
C & M - Capital and Management S.A. ...	72478	Narayane Holding S.A.	72477
Costa Buena	72479	Natixis International Funds (Lux) I	72462
Europay Luxembourg, Société coopérative	72473	Odelux	72434
GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l.	72478	Portman S.A.	72462
GD Invest S.A.	72473	Prialtus, s.à r.l.	72480
Gramuglia-Boutet, S.à r.l.	72480	R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à.r.l.	72462
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	72472	R + G Montage s. à r.l.	72436
GSM Gold S.A.	72479	R.V.O. S.à r.l.	72479
		Sifort S.A.	72437
		Turf Capital S.A.	72435
		United Healthcare Bulgaria S.à r.l.	72475
		Visalux, société coopérative	72473

Odelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange.
R.C.S. Luxembourg B 138.687.

—
Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2008

Est présent, l'actionnaire unique:

- Monsieur Thierry René Paul CAUWE, né à Etterbeek (B), le 30 juin 1966, demeurant à L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange

L'actionnaire unique constate que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. la démission de Monsieur Omer COLLARD, administrateur de société, né à Harsin, le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue en tant que commissaire au compte

2. la nomination de Madame Patricia DUCHAMPS, née à Aye le 2 février 1967, demeurant à B-1330 Rixensart, 7, rue Albert Croy, en tant que nouveau commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Omer COLLARD, administrateur de société, né à Harsin, le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue en tant que commissaire au compte

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Patricia DUCHAMPS, née à Aye le 2 février 1967, demeurant à B-1330 Rixensart, 7, rue Albert Croy en tant que nouveau commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Signature.

Référence de publication: 2008068335/2724/29.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2008, réf. DSO-CQ00195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080076243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Antri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.566.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
sur l'exercice 2007 en date du 7 mai 2008 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Monsieur Gery De Cloedt, administrateur, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, rue du Ministre, 14.

Monsieur François Cousin, administrateur, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Heymansdries, 60.

Monsieur Jean Cousin, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 148.

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, rue Tony Neuman, 20.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Fiduplan S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel, 87, RCS B 44.563

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068502/752/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Agence EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 5.271.

Constituée en date du 2 décembre 1952 par-devant Maître Tony NEUMAN, notaire de résidence à LUXEMBOURG, acte publié au Recueil Spécial n ° 101 du 22/12/1952. Acte modifié le 06/03/1953, publié au Recueil Spécial n ° 24 du 28/03/1953, modifié en date du 30/12/1953, publié au Recueil Spécial n ° 6 du 26/01/1954, modifié en date du 09/03/1964, publié au Recueil Spécial n ° 37 du 14/05/1964, modifié en date du 09/03/1964, publié au Recueil Spécial n ° 37 du 14/05/1964, modifié en date du 13/03/1967, publié au Recueil Spécial n ° 51 du 27/04/1967, modifié en date du 10/05/1985, publié au Recueil Spécial n ° 345 du 15/05/1985.

NOMINATIONS:

Par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 mars 2007 et en conformité à l'article 8 des statuts, il est procédé à la nomination d'administrateur de Monsieur Lorenzo RICCARDI - Avenue des Archiducs, 73 à B-1170 Bruxelles pour une durée de cinq ans et à la nomination de Commissaire aux Comptes de Madame Marisa NICOLI - avenue Jeanne, 36 à B-1050 Bruxelles pour une durée de cinq ans.

RICCARDI Alessandro
Administrateur

Référence de publication: 2008068482/1842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.265.

*Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting
exceptionally held on May 15th, 2008*

1. The renewal of the mandate of Mr Pierre-Jean BOZO is accepted. His mandate will lapse at the Annual General Meeting approving the accounts as at December 31st, 2008.
2. The resignation of Mrs Claire BENOIST as at the present Meeting is accepted.
3. Mr Stephen Richard HARRIS, residing professionally at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom is appointed new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.
4. Mr Jean-Bernard ZEIMET, professionally residing rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg be appointed Independent Auditor, in order to examine the consolidated annual accounts of the company for the fiscal year ended December 31st, 2007. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting which shall approve the consolidated accounts as at December 31st, 2007.

*Extrait des résolutions prises lors de Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement le 15 mai 2008*

1. Le mandat de M. Pierre-Jean BOZO est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2008.
2. La démission de Madame Claire BENOIST en tant qu'Administrateur est acceptée.
3. Monsieur Stephen Richard HARRIS, résidant professionnellement au 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom est accepté en tant que nouvel Administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
4. La nomination de M. Jean-Bernard ZEIMET, résidant professionnellement rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg comme Réviseur d'entreprises pour l'examen des comptes consolidés au 31 décembre 2007. Son mandat arrivera à échéance lors de l'approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

For true copy / Certifié sincère et conforme
Pour TURF CAPITAL S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2008069044/795/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

R + G Montage s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuergerheck.

R.C.S. Luxembourg B 35.982.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008

Première résolution

L'associé unique prend acte de la cession de parts sociales intervenue le 29 avril 2008 entre, Monsieur GOMES DA COSTA Domingos et Monsieur Jean REISDORFFER pour 225 parts.

Il résulte de cette cession que la répartition des parts sociales de la société R + G MONTAGE SARL est dorénavant la suivante:

	Parts
- Monsieur Jean REISDORFFER, propriétaire de	750
Total des parts:	750

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte la démission, intervenue le 15 mars 2008, de Monsieur GOMES DA COSTA Domingos demeurant 36, rue du Viaduc à L-4343 ESCH SUR ALZETTE, de ses fonctions de gérant technique de la société.

Monsieur Jean REISDORFFER, demeurant 22-24, rue du Canal à L-4050 ESCH SUR ALZETTE reste seul et unique gérant de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Monsieur Jean REISDORFFER.

Référence de publication: 2008068503/597/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.532.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 mai 2008, enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008, Relation: GRE/2008/2142:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société anonyme "Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A. en liquidation" a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2008.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008069937/231/23.

(080079053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de et accepte les démissions présentées par les Administrateurs et par le Commissaire aux Comptes et décide, à l'unanimité des voix, de nommer:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant 4, bd Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant 4, bd Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, demeurant 4, bd Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Mademoiselle Francesca DOCCHIO, employée privée, demeurant 18, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des nouveaux Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Mirko LA ROCCA
Administrateur

Référence de publication: 2008069936/1494/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Sifort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.728.

Constituée par acte passé par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 17 du 7 janvier 2005.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Sifort S.A., tenue au siège social en date du 24 avril 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- Solero S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, Luxembourg;
- Naturwerk S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, Luxembourg;
- Antar Invest S.A., avec siège social à 38, bd. Napoléon 1^{er}, Luxembourg.

2° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Valérie Emond, avec adresse professionnelle au 41, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Alain Blondlet, avec adresse professionnelle au 41, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mademoiselle Ewelina Margalska, avec adresse professionnelle au 41, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3° Transfert du siège social vers 41, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4° Acceptation de la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

5° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Shareholder And Directorship Services Ltd., avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sifort S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069929/6449/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Career Education Corporation Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.215.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 mai 2008

1. Le siège social a été transféré de L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Career Education Corporation Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069930/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.367.

—
Extrait des décisions prises par l'associée commanditée en date du 14 mai 2008

Le siège social de la société a été transféré de L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069931/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Citadel Global Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Citadel Equity Fund Ltd., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 February 2008, (the "Sole Shareholder").

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Citadel Global Financial Products S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.990, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) dated 19 June 2002, published on 10 September 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1313 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 26 May 2006, published on 28 August 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1626.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, and notably to state the corporate object as follows:

"1.2. Purpose

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions."

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

1. Form, Name, Registered office, Purpose and Duration.

1.1 FORM

The Company is a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

1.2 PURPOSE

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and

development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

1.3 DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

1.4 NAME

The Company will have the name "Citadel Global Financial Products S.à r.l."

1.5 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2. Board of Managers.

2.1 The Managers

Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers.

The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members of the Board of Managers be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the "Specified Number"), although the number of Managers required to constitute a quorum for the transaction of business shall be as specified in Article 2.2. Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

A Manager shall hold office from the General Meeting electing such Manager by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to this Article 2.1. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if no such action had been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman and another to be Secretary. If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting by Majority Vote or by majority vote of the Managers attending the Board of Managers.

In the event that the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

The election of Managers shall proceed in accordance with Article 4.

A Manager shall vacate his office:

- if he resigns his office;
- if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under the present Article 2; or
- if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

All acts done at any meeting of Managers, at any committee of Managers, or by any Person acting as a Manager, shall - notwithstanding that it afterwards is discovered that there was some defect in the convening of any such meeting or committee or the appointment of any such Person, or that any such Person was disqualified, or was not entitled to vote

as a Manager - be as valid as if every such meeting or committee had been duly convened thereafter or such Person duly appointed and qualified; provided, that the other Managers determine that the Managers participating in such meeting or on such committee or the Person discovered not to be validly appointed as a Manager had reasonably believed that none of the foregoing circumstances were applicable.

2.2 GENERAL AUTHORITY OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall, inter alia, exercise general supervision over the financial affairs of the Company and shall submit the Company's accounts as requested under the Act to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken only by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the Chairman shall be entitled to a second vote.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may delegate such part of their authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that the provisions of this Article 2.2 above may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, any Manager may from time to time enter into any contract on behalf of the Company.

2.3 MANAGER'S INTERESTS

The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (including the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

Subject to the below two paragraphs of the present Article 2.3, no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided above.

3. Powers of the Board of Managers.

3.1 GENERAL POWERS

The Board of Managers is granted the authority to exercise all the powers of the Company to enter into and perform whatever undertakings and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the operation of the Company.

Except as otherwise provided for herein or for authority delegated, the Board of Managers shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

The enumeration of the Board of Managers' powers in these Articles of Incorporation shall not limit the general or implied powers of the Board of Managers or any additional powers provided by Law.

Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

3.2 STANDARD OF LIABILITY AND INDEMNITY

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Every Manager, officer, member of a committee duly constituted under these Articles of Incorporation and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company and their heirs, executors and administrators ("Indemnified Persons"), in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Indemnified Person or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, or actual fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 3.2 shall also extend to any Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been so elected or appointed to such office or trust notwithstanding any defect in such election or appointment. The indemnity contained in this Article 3.2 shall not extend to any matter which would render it void under applicable Law.

Every Indemnified Person shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him in his role as an Indemnified Person in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

No Indemnified Person shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Indemnified Person; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default or actual fraud or dishonesty.

To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to this Article 3.2 in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the Person making such payment or effecting such discharge.

Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company; provided however that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the willful default or actual fraud of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to this Article 3.2 shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of willful default or actual fraud is proved against the Indemnified Person.

4. General Meetings. If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

A meeting of the Company (a "General Meeting") shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten (10) days' prior notice to all Shareholders stating the time, date, place and, as far as reasonably practicable, the object of such General Meeting.

A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article 4, be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twenty-one (21) days following the day that such notice is received by the Company.

At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be adjourned until the first Business Day not less than fourteen (14) days thereafter, on which date such adjourned General Meeting shall be held at the same time and place and a new meeting shall be convened by written notice. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At such meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

The Company shall send convening notices to all Shareholders not less than ten (10) days prior to any adjourned General Meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting to, or the non-receipt of notice of a General Meeting by, any Person entitled to receive such notice shall not per se invalidate the proceedings at that General Meeting.

A General Meeting may be held by means of such telephonic, electronic or other reliable communication facilities as permit all Persons participating in the General Meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such General Meeting shall constitute presence in person at such General Meeting.

4.1 VOTING AT GENERAL MEETINGS

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective Voting Interests shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 13. Each Share is entitled to one vote.

All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein or required by the Act and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

In the event that a Shareholder indicates in a writing acceptable to the Board of Managers that holding a voting interest, or a voting interest in excess of a certain percentage of the aggregate voting interests, could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any Law, the Board of Managers by accepting such Subscription agree to such Shareholder waiving, in whole or in part, what would otherwise have been such Shareholder's voting interest.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such

objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Any corporation or other non-natural person which is a Shareholder may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Shareholders, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Shareholder.

5. Share capital. The share capital is fixed at two million US dollars (USD 2,000,000) represented by eighty thousand (80,000) Shares having a nominal value of twenty-five hundred US dollars (USD 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting, in accordance with Article 4.

Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Company shall only issue Shares which shall be duly registered in the Register in compliance with Article 9.

The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

If two or more Persons are registered as joint holders of any Share, the receipt by any such joint holder for any amount payable in respect of such Share shall be final and conclusive as to all such joint holders, and the Company shall not have any liability to either holder for making payment of such amount to any such joint holder.

5.1 ALTERATION OF SHARE CAPITAL

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and decided by a Super-Majority Vote:

- The Company's Share capital may be increased;
- Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and
- Shares may be divided into Shares of smaller par value.

5.2 SHARE CERTIFICATES

No Share certificates shall be issued.

6. Fiscal Year, Distribution of profits and reserves. The Company's Fiscal Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

At the end of each Fiscal Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve ("Legal Reserve"), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason ("Extraordinary Reserves"). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 14.

7. Issuance and redemption of shares; Dividends.

7.1 ISSUANCE OF SHARES

All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

7.2 REDEMPTION OF SHARES

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the Law in view of their immediate cancellation.

The acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation.

The Shares being acquired must be fully paid up.

The Shares thus acquired will be cancelled by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 7.2 are met at the moment of any authorized acquisition.

7.3 DIVIDENDS

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Fiscal Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

7.4 PAYMENT

Payment of Redemptions shall be made in U.S.\$ or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

Payment of Dividends shall be made in U.S.\$ by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also make in-kind Dividends of Investment Instruments at fair market value.

The Board of Managers shall give written notice to the affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to the Shareholder, that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause the Shareholder to violate any Law.

In such event, the Board of Managers shall cause the Investment Instruments which were to constitute the Shareholder's Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to the Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to the Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Unless otherwise required by Law, all unclaimed Dividends or Redemptions shall, at the discretion of the Board of Managers, be employed in the business of the Company, and the Board of Managers shall not be required to segregate or hold such Dividends or Redemptions in trust.

Any Dividend or Redemption unclaimed after a period of five (5) years from the applicable Dividend Date or Redemption Date shall be forfeited and shall revert to the Company.

8. Transfer and pledge of shares. Any transfer of Shares ("Transfer") to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of Article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 9; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Shares may be pledged, charged or otherwise assigned or encumbered (collectively, a "Pledge") by a Shareholder only upon notice from the Shareholder granting such security (the "Pledgor") to the Board of Managers and with the consent of the Board of Managers.

Any Pledge which would give rise to an Impermissible Event shall be null and void ab initio and of no legal force or effect whatsoever.

Pledgors, Transferors, and Transferees may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges or Transfers, as applicable.

The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

9. The Register. The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders (the "Register"). The Register shall be open to inspection to Persons other than Shareholders only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- the name, professional title and address of each Shareholder;
- the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;

- the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder; and
- the Transfers of Shares and the date of notification of such Transfers to the Company.

The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

10. Minutes. The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

- the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and
- all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers.

Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

11. Accounts. Any asset owned by the Company may be registered in the Company's name, in the name of a nominee or in "street name."

12. Auditors. The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

The Auditors shall at all times have right of access to, and shall examine, all books, accounts and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the Managers and officers of the Company such explanations and information as may be necessary for the performance of their duties.

Notices of every General Meeting shall be given to the Auditors in the same manner as prescribed for Shareholders.

13. Record dates. The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

14. Winding-up. If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Citadel Related Party.

During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company's Investment Instruments for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

At such time as the liquidator has discharged all of the Company's liabilities and paid out all of the Company's assets, including any Extraordinary Reserves, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements - reflecting such termination - to be sent to all Persons who were Shareholders during the Fiscal Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator's services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

15. Matters not provided for. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

16. Definitions.

As used in these Articles of Incorporation, the following terms - and where the context so requires, their derivatives - shall have the following meanings (certain additional terms are defined elsewhere in these Articles of Incorporation):

"The Act" means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, as amended.

"Affiliate" means, with respect to a specified Person, any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. For purposes of this definition, a Person acting as general partner of, manager of, portfolio manager of and/or in a materially similar capacity with respect to a Person shall be treated as controlling such Person.

"Article" means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

"Articles of Incorporation" means these articles of incorporation as the same may from time to time be amended as provided in Article 4.

"Auditor" means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 12.

"Board of Managers" means the Managers of the Company assembled as a board.

"Chairman" See Article 2.1.

"CIG" means Citadel Investment Group, L.L.C., a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

"CLP" Citadel Limited Partnership, a Delaware, U.S.A., limited partnership, or its successors and/or its assigns.

"Citadel Related Party" Means CLP; (ii) any one or more of CLP' Affiliates; (iii) any Person which is an owner, officer, director, manager, managing member, member, partner or employee of CLP and/or any one or more of CLP' Affiliates; and/or (iv) any Immediate Family member of any of the foregoing Persons

"Claim" means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

"Company" means Citadel Global Financial Products S.à r.l.

"Dividend" means the payment of U.S.\$ or property from the Company to a Shareholder, subject, in the latter case, to the consent of such Shareholder to any payment in kind

"Dividend Date" means the effective date of any Dividend.

"Extraordinary Reserves" See Article 6.

"Fiscal Year" means the Company's accounting year as fixed in Article 6.

"General Meeting" See Article 4.

"Immediate Family" means the spouse and the children, including adopted children, of a natural Person.

"Impermissible Event" means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(l) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 or 4.13 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold "plan assets" within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

"Indemnified Person." See Article 3.2.

"Investment Instruments" means the investment positions held by or on behalf of the Company including all associated rights and obligations.

"Law" means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

"Legal Reserve" see Article 6.

"Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

"Manager" means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

"Office" means the registered office of the Company for the time being.

"Person" means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

"Pledge" See Article 8.

"Pledgor" See Article 8.

"Redeem"; "Redemption" means a payment by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 7.2. Redemptions will be paid in U.S. \$.

"Redemption Amount" means for any Redemption the aggregate total, in U.S.\$, of the Redemption payment to be made to a Shareholder.

"Redemption Date" means the effective date of any Redemption.

"Redemption Request" means a written notice of Redemption in form and substance satisfactory to the Board of Managers.

"Register" See Article 9.

"Secretary" See Article 2.1.

"Shareholder" means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

"Shares" means the participating shares of the Company.

"Specified Number" See Article 2.1.

"Subscription" means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

"Super-Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of a majority of the Shareholders holding Shares representing in excess of 75% of the aggregate issued and subscribed share capital.

"Trading Affiliate" means any entity in which the Company invests, directly or indirectly, for which CLP and/or any of its Affiliates serves as the general partner, manager, portfolio manager and/or in a materially similar capacity. Other Citadel Funds, as well as Citadel Related Parties and third parties, may also invest in Trading Affiliates.

"Transfer" see Article 8.

"U.S.\$" means the lawful currency of the United States.

"Voting Interest" see Article 4.1.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citadel Equity Fund Ltd, une société constituée selon et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Iles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 février 2008, (l'"Associé Unique").

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L' Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé Unique est le seul associé de Citadel Global Financial Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 87.990, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 septembre 2002, sous le numéro 1313 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 mai 2006, publié le 28 août 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1626.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, et notamment modification de l'objet social comme suit:

"1.2. Objet

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale."

2 Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, comme suit:

1. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée.

1.1 FORME

La Société est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 OBJET

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale.

1.3 DUREE

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

1.4 DENOMINATION SOCIALE

La Société porte la dénomination sociale de "Citadel Global Financial Products S.à r.l."

1.5 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Commune de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Conseil de Gérance.

2.1 LES GERANTS

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance.

Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le "Nombre Précisé"), le nombre de Gérants requis pour constituer le quorum étant celui indiqué à l'Article 2.2. Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Un Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 2.1. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réserve(nt) pas à l'Assemblée Générale des Associés, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision préalablement prise par le Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président et un autre comme Secrétaire. Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président est élu par les personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou par un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents.

Si le nombre de Gérants au Conseil de Gérance est inférieur au Nombre Précisé, les Gérants en fonction doivent, au plus vite et dans tous les cas dans moins de vingt-cinq (25) jours suivant la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, convoquer une Assemblée Générale des Associés pour élire un nombre suffisant de Gérants afin de réunir le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à une telle Assemblée Générale doit indiquer des informations relatives aux Personnes éligibles au mandat de membre du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant quitte ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

L'élection des Gérants se déroulera conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Gérant doit quitter son mandat:

- s'il démissionne de son mandat;
- s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- s'il lui a été interdit par une décision d'une juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément au présent Article 2; ou
- s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Aucune Personne faillie non réhabilitée (que cette déclaration en faillite ait été prononcée par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être éligible au mandat de Gérant ou conserver cette fonction.

Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible à la fonction de Gérant ou ne pourra conserver ce mandat.

Toute décision prise lors d'une réunion des Gérants, lors d'un comité de Gérants ou par toute Personne agissant en qualité de Gérant, doit - nonobstant l'apparition a posteriori d'un vice quelconque dans la convocation à une telle réunion ou comité ou dans la nomination de ladite Personne ou que cette Personne ait été disqualifiée ou qu'elle n'ait pas été autorisée à voter en qualité de Gérant - être considérée comme étant aussi valide que si une telle décision avait été prise dans le cadre d'une réunion ou comité valablement convoqué(e) ou que ladite Personne avait été valablement nommée et qualifiée; sous réserve que les autres Gérants estiment que les Gérants ayant participé à une telle réunion ou à un tel comité ou que la Personne qui n'a pas été valablement nommée en qualité de Gérant ont(a) raisonnablement pensé qu'aucune des circonstances ci-dessus n'était réunie.

2.2 AUTORITE GENERALE DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance doit, inter alia, exercer un contrôle sur les affaires financières de la Société et présenter les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, conformément à la Loi, chaque fois que les Associés le leur demandent.

Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire convoquera une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Président ou deux des Gérants lui aura(ont) donné une instruction en ce sens. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représentés à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du Président compte double.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant mandataire par écrit, par courriel, télécopie. Un même Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signés par un ou plusieurs des Gérants.

La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent

part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de décision (ne dépassant pas ceux conférés au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir telles dispositions pour la convenance et la protection des Personnes traitant avec le mandataire que le Conseil de Gérance peut déterminer, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou du pouvoir de décision qui lui ont été conférés.

Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où celles-ci sont applicables et ne sont pas remplacées par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts et sous réserve que les dispositions du présent Article 2.2 ne soient pas remplacées par une telle résolution et qu'elles s'appliquent à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, tout Gérant peut de temps à autre conclure un contrat au nom et pour le compte de la Société.

2.3 INTERETS DES GERANTS

La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (y compris les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Un Gérant peut être ou peut devenir administrateur ou représentant, ou avoir un intérêt dans toute Personne dans laquelle la Société a un intérêt et aucun Gérant ne doit être tenu de se justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage, raisonnable dans sa nature et son montant, qu'il aurait perçu(e) en tant qu' administrateur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

Sous réserve des paragraphes ci-après du présent Article 2.3, aucun Gérant ne peut être empêché de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre qualité (hormis en tant que Commissaire), et le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne pas (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenu ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévue ci-dessus.

3. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

3.1 POUVOIRS GENERAUX

Il est conféré au Conseil de Gérance le droit d'exercer tous les pouvoirs de la Société, de conclure et d'exécuter tous contrats et engagements que le Conseil de Gérance jugerait nécessaires ou souhaitables en vertu de l'objet de la Société.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou pour le compte de la Société à toute autre partie, s'il le considère approprié.

L'énumération des pouvoirs du Conseil de Gérance dans les présents Statuts ne limite pas les pouvoirs généraux ou implicites du Conseil de Gérance ou d'autres pouvoirs additionnels conférés par la Législation.

Aucune disposition dans les présents Statuts ne doit exonérer un Gérant agissant en sa qualité de Gérant, de son obligation d'agir dans l'intérêt de la Société.

3.2 NORME DE RESPONSABILITE ET INDEMNITE

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de leur fonction, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Chaque Gérant, représentant, membre d'un comité valablement constitué conformément aux présents Statuts, liquidateur, gérant, ou trustee, agissant en relation avec les affaires de la Société, de ses héritiers, successeurs et administrateurs (les "Personnes Indemnisées"), dans lesdites qualités, sont indemnisés sur les fonds de la Société pour les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les dettes découlant d'un contrat, d'un délit, du fait de la Législation ou de toute autre norme de droit, ainsi que les frais raisonnablement dus) encourus ou supportés en tant que Personnes Indemnisées ou d'une autre manière dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que telles, sauf si ceux-ci surviennent du fait de leur propre négligence coupable, de leur propre omission volontaire, de leur fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée dans le présent Article 3.2 s'étend également à toute Personne agissant en qualité de Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination. L'indemnité prévue au présent Article 3.2 ne s'étend pas aux situations dans lesquelles une telle indemnité serait nulle conformément à la Législation applicable.

Chaque Personne Indemnisée doit être indemnisée sur les fonds de la Société contre toutes dettes qu'elle aurait à supporter en tant que Personne Indemnisée pour se défendre contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle elle est acquittée ou dans le cadre de l'application d'une Législation en vertu de laquelle le tribunal la libère de toute responsabilité.

Aucune Personne Indemnisée ne doit répondre: (A) des actes, omissions, négligences ou défauts d'une autre Personne Indemnisée; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictueux d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par une quelconque juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liés, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Dans le cas où une Personne Indemnisée a le droit de réclamer une indemnité conformément au présent Article 3.2, au regard de montants payés ou acquittés par elle, ladite indemnité doit être considérée comme une obligation de la Société de rembourser la Personne ayant effectué un tel paiement ou acquittement.

Chaque Associé et la Société consentent à renoncer à toute réclamation et action qu'ils pourraient avoir, à tout moment, contre une Personne Indemnisée, soit à titre individuel soit au titre de la Société, du fait d'un acte de cette Personne Indemnisée ou de la défaillance de cette Personne Indemnisée dans l'exécution de ses obligations envers ou pour la Société; toutefois, cette renonciation ne doit pas s'appliquer aux réclamations et actions découlant de la défaillance volontaire ou de la fraude de cette Personne Indemnisée ou encore en cas de recouvrement de gains, profits personnels ou avantages dont cette Personne Indemnisée n'était juridiquement pas bénéficiaire.

Les dépenses occasionnées dans le cadre de la défense d'une action civile ou pénale ou dans le cadre d'une procédure pour laquelle une indemnisation est requise conformément au présent Article 3.2 doivent être payées par la Société avant l'achèvement d'une telle action ou procédure, dès réception d'un engagement par ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme si une défaillance volontaire ou une fraude de la Personne Indemnisée était prouvée.

4. Assemblées générales. Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Une réunion de la Société (une "Assemblée Générale") a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix (10) jours à l'avance à tous les Associés par une convocation envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et, si raisonnablement possible, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale convoquée en respectant un préavis plus court que celui prévu au présent Article 4, est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est ajournée au premier Jour Ouvrable après écoulement d'un délai de quatorze (14) jours. A cette date une nouvelle Assemblée Générale se tient à la même heure et au même lieu que la précédente, convocation écrite étant envoyée aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à l'assemblée. A une assemblée, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social représenté à cette assemblée.

Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

L'omission fortuite de convoquer à une Assemblée Générale, ou la non réception d'une convocation à une Assemblée Générale par, une Personne ayant le droit de recevoir une telle convocation n'invalide pas en soi les résolutions prises par cette Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à ladite Assemblée Générale de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette Assemblée Générale.

4.1 VOTE DANS LES ASSEMBLEES GENERALES

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs Droits de Vote respectifs sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 13. Chaque Part donne droit à un vote.

Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

La procuration, pour être effective, doit parvenir au Siège Social, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration souhaite voter.

Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisant pour décider d'une question selon les règles d'approbation prévues par les présents Statuts est valable au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés.

Si un Associé indique dans un écrit acceptable pour le Conseil de Gérance que la détention de droits de vote ou de droits de vote supérieurs à un certain pourcentage de l'intégralité des droits de vote, peut raisonnablement amener un Associé à enfreindre la Législation, le Conseil de Gérance accepte en acceptant la Souscription, que ledit Associé renonce totalement ou partiellement à ses droits de vote.

Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les égards. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Toute société ou autre personne morale qui est Associée peut, conformément à ses statuts, ou en l'absence d'une telle disposition suivant une résolution adoptée par ses administrateurs ou tout autre organe de gestion, autoriser une personne de son choix pour agir en qualité de représentant à chaque réunion de la Société ou de toute classe d'Associés, et la personne ainsi mandatée doit avoir, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale, les mêmes pouvoirs que ceux dont cette personne morale aurait disposé si elle avait été une personne physique.

5. Capital social. Le capital social s'élève à deux millions Dollars Américains (USD 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) Parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou par une décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale, conformément à l'Article 4.

Chaque Part donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfices de la Société de manière proportionnelle au nombre de Parts existantes.

La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre conformément à l'Article 9.

La Société n'enregistre qu'une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'inscription au Registre.

Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre de nouvelles Parts.

A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par une résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits attachés aux classes d'Associés.

Si deux ou plusieurs Personnes sont enregistrées comme codétenteurs de Parts, la réception par l'une d'une somme relative à ces Parts est concluante et définitive à l'égard des autres codétenteurs et la Société n'est pas débitrice à l'égard des autres pour avoir versé ladite somme audit codétenteur.

5.1 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les démarches suivantes peuvent être entreprises par une résolution de l'Assemblée Générale se tenant devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

- Le capital social de la Société peut être augmenté;
- Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et
- Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

5.2 CERTIFICATS DE PARTS

Aucun certificat de Parts ne peut être émis.

6. Exercice Financier, Distribution des bénéfices et réserve. L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale ("Réserve Légale"), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de mettre en réserve des sommes pour dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre poste ("Réserves Extraordinaires"). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 14.

7. Emission et rachat de parts; Dividendes.

7.1 EMISSION DE PARTS

Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable

7.2 RACHAT DE PARTS

La Société peut racheter ses propres Parts en conformité avec la Législation, en vue de leur annulation immédiate.

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables, soit en vertu de la Législation soit en vertu des Statuts de la Société.

Les Parts qui sont rachetées doivent être entièrement libérées.

Les Parts ainsi rachetées sont annulées par un Vote à la Majorité Qualifiée de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance veille au respect des conditions fixées par le présent Article 7.2 lors d'un rachat autorisé.

7.3 DIVIDENDES

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être distribué comme Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés en avant et des Réserves Extraordinaires distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants affectés à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminées par la Législation ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

7.4 PAIEMENTS

Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. Dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. Dollars par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également verser des Dividendes en nature sous forme d' Actifs de Placement à la valeur marchande équitable.

Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende de l'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de réaliser pleinement cette distribution de Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende dû à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Sauf disposition contraire de la Législation, tout Dividende ou Rachat non réclamé doit, à la discrétion du Conseil de Gérance, être employé à l'activité de la Société, le Conseil de Gérance n'ayant ni l'obligation de ségréguer ces sommes ni de les tenir en fiducie.

Tout Dividende ou Rachat non réclamé à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date du Dividende ou de la Date du Rachat est déchu et revient à la Société.

8. Transfert et nantissement de parts. Tout transfert de Parts ("Transfert") à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Événement Inacceptable. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 9, à condition que ce Transfert ne crée pas un Événement Inacceptable, auquel cas le Conseil de Gérance ne fera pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre.

Les Parts ne peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un "Nantissement") par un Associé seulement à l'issue d'un avis de cet Associé octroyant une telle sûreté (le "Débiteur") au Conseil de Gérance et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

Tout Nantissement qui créerait un Événement Inacceptable est frappé de nullité, ne produit aucun effet et n'a aucune force juridique.

Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer au Débiteur, au cédant ou au cessionnaire les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ces Nantissements ou Transferts, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

9. Le Registre. Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés (le "Registre"). Le Registre peut être consulté par des Personnes autres que les Associés uniquement selon les modalités et dans la mesure prévues par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- nom, profession et adresse de chaque Associé;
- la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
- la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
- le nombre de Parts détenues par chaque Associé; et
- les Transferts de Parts et la date de notification de ces Transferts à la Société.

Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

10. Procès-verbal. Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance; et
- toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que lors des comités du Conseil de Gérance.

Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et irréfutable de ces résolutions et délibérations, sauf erreur manifeste. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

11. Comptes. Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou au nom d'un courtier ("street name")

12. Commissaires. L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans motif par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Les Commissaires peuvent à tout moment avoir accès et examiner les comptes, livres et factures de la Société, et peuvent exiger des Gérants et représentants de la Société toute explication et information qu'ils estiment utiles pour l'exécution de leurs obligations.

Les commissaires doivent être convoqués à chaque Assemblée Générale des Associés de la même manière que les Associés.

13. Dates de clôture des registres. Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

Lorsque le liquidateur a distribué tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la Législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

15. Autres points. Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

16. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose - ont la signification suivante (certains termes additionnels sont définis ailleurs dans les présents Statuts):

"Loi" signifie la loi du 15 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Affilié" signifie, par rapport à une Personne donnée, toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée. Pour les besoins de la présente définition, toute Personne qui agit en qualité d'associé commandité, de gérant, gérant de portefeuille et/ou en une qualité similaire, de cette Personne donnée, doit être considérée comme contrôlant cette Personne.

"Article" signifie tout article des présent Statuts.

"Statuts" signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 4.

"Commissaire" signifie toute Personne nommée en tant que tel conformément à l'Article 12.

"Conseil de Gérance" signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

"Président" Voir Article 2.1.

"CIG" signifie Citadel Investment Group, L.L.C., une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

"CLP" signifie Citadel Limited Partnership, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

"Partie Apparentée à Citadel" signifie (i) CLP; (ii) un ou plusieurs Affiliés de CLP; (iii) toute Personne qui est propriétaire, représentant, administrateur, gérant, gérant/associé, associé, employé de CLP et/ou d'un ou plusieurs Affiliés de CLP; et/ou (iv) tout Allié Direct de l'une ou l'autre Personnes ci-dessus.

"Réclamation" signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

"Société" signifie Citadel Global Financial Products S.à r.l.

"Dividende" signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens, par la Société à un Associé, sous réserve dans le second cas, du consentement de l'Associé à recevoir un paiement en nature.

"Date de Dividende" signifie la date effective de tout versement de Dividende.

"Réserves Extraordinaires" Voir Article 6.

"Exercice Financier" signifie l'année sociale de la Société telle que fixée à l'Article 6.

"Assemblée Générale" Voir Article 4.

"Alliés Directs" signifie l'époux(se) et les enfants, y compris les enfants adoptifs, d'une Personne physique.

"Événement Inacceptable", signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de "société d'investissement" établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de "société d'investissement" établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des "plan assets" au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

"Person Indemnisée" Voir Article 3.2.

"Actifs de Placement" signifie les investissements détenus par ou pour le compte de la Société, y compris les droits et obligations associés.

"Législation" signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

"Réserve Légale" Voir Article 6.

"Vote à la Majorité" signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

"Gérant" signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

"Siège Social" signifie le siège social actuel de la Société.

"Personne" signifie une personne physique, une personne morale, un trust, une association, une organisation, un gouvernement (ou une de ses circonscriptions ou subdivisions politiques), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

"Nantissement" Voir Article 8.

"Débiteur" Voir Article 8.

"Racheter"/"Rachat" signifie le versement effectué par la Société à un Associé, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 7.2. Les Rachats sont payés en U.S. Dollars.

"Montant de Rachat" signifie pour un Rachat, le montant total en US Dollars du paiement du Rachat à verser à l'Associé.

"Date de Rachat" signifie la date effective de tout Rachat.

"Requête de Rachat" signifie un avis écrit de Rachat dans une forme et un contenu satisfaisants pour le Conseil de Gérance.

"Registre" Voir Article 9.

"Secrétaire" Voir Article 2.1.

"Associé" signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

"Parts" signifie les parts sociales de la Société.

"Nombre Précisé" Voir Article 2.1.

"Souscription" signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

"Vote à la Majorité Qualifiée" signifie dans le cadre de résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent plus de 75% du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

"Affilié Commercial" signifie toute entité dans laquelle la Société investit directement ou indirectement, pour laquelle CLP et/ou un de ses Affiliés remplit la fonction d'associé commandité, de gérant, de gérant de portefeuille et/ou une fonction similaire. D'autres Fonds Citadel, des Parties Apparentées à Citadel ainsi que des tiers peuvent également investir dans un Affilié Commercial.

"Transfert" Voir Article 8.

"U.S. Dollar" signifie la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

"Droits de Vote" Voir Article 4.1.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2008. Relation: EAC/2008/3048. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071074/239/1097.

(080080295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Modigest S.A., Société Anonyme,
(anc. Modigest Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding MODIGEST HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 70.150, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 622 du 18 août 1999.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de holding en société de participations financières "Soparfi" et modification de la dénomination de MODIGEST HOLDING S.A. en MODIGEST S.A.

2. Refonte complète des statuts

3. Divers

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de participations financières "Soparfi" et de modifier la dénomination sociale de "MODIGEST HOLDING S.A." en "MODIGEST S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder ensuite à une refonte complète des statuts. Les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "MODIGEST S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'or-

dre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société a encore pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,00 EUR (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,00 EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 1.000.000,00 euros (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur de 10,00 EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 mai 2008, LAC/2008/20950. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071086/5770/206.

(080080250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070182/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00157. - Reçu 240,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070180/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00142. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Cadillac Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.832.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 1290 du 4 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés
par-devant le même notaire en date du 8 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n ° 384 du 8 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cadillac Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070177/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08330. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.917.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

R3 Capital Partners Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25892,

here represented by Aldric Grosjean, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Thereupon, R3 Capital Partners Master, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to the twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers and Class B managers of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- R3 Capital GenPar MGP, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the number WK-209429;

- R3 Capital GenPar, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25888;

Class B managers:

- Mr. Davy Beaucé, companies director, born in Messancy (Belgium) on December 30, 1981, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr. Jan Willem Overheul, companies director, born in Neerijnen (The Netherlands) on January 4, 1982, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing partie, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

R3 Capital Partners Master, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés en Commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK-25892,

ici représentée par Aldric Grosjean, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

R3 Capital Partners Master, L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000).

Le montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Catégorie A et gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- R3 Capital GenPar MGP, Ltd., une société exemptée à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro WK-209429;

- R3 Capital GenPar, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés en commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK-25888;

Gérants de Catégorie B:

- Mr. Davy Beaucé, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique) le 30 décembre 1981, ayant son domicile professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mr. Jan Willem Overheul, administrateur de sociétés, né à Neerijnen (Pays-Bas) le 4 janvier 1982, ayant son domicile professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. GROSJEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008, Relation: LAC/2008/20895. — Reçu soixante-dix-neuf euros trente-quatre cents (0,50% = 79,34.- EUR).

Le Receveur ff (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071191/242/499.

(080079997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

I.S.I., Industry Services International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.892.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 25 mars 2008 reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 28 mars 2008, EAC/2008/4260 que:

Le capital de la société "INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL en abrégé I.S.I. ", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Paul ZIMMER, demeurant à Bertrange 1000 parts
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES: 1000 parts

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2008.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008068497/203/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.634.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 21 mai 2008

1. Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée;

2. Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski, Poland, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée;

3. La démission de Monsieur Jean-Louis Camuzat comme gérant de la société a été acceptée;

4. La démission de Monsieur Pascal Leclerc comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068496/9033/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Mangen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 43.028.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069132/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06601. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Europay Luxembourg, Société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 30.764.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Coopérateurs de la Société du 1^{er} avril 2008*

En date du 1^{er} avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs de la Société a décidé:

- de nommer au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Gaston Braun de ING Luxembourg, pour une durée qui expire lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009:

Madame Tania De Vos, Responsable du département Marketing et Product Management chez ING Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour EUROPAY LUXEMBOURG, Société Coopérative

Sonja Streicher

Référence de publication: 2008068493/9032/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07734. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Visalux, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 38.066.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Coopérateurs de la Société du 1^{er} avril 2008*

En date du 1^{er} avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs de la Société a décidé:

- de nommer au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Gaston Braun de ING Luxembourg, pour une durée qui expire lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009:

Madame Tania De Vos, Responsable du département Marketing et Product Management chez ING Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour VISALUX, société coopérative

Sonja Streicher

Référence de publication: 2008068492/9032/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07726. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

GD Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.568.

—
A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

GD INVEST S.A. - RCSL N ° : B 117.568

ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD

Signatures

Référence de publication: 2008068491/1969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Chardonnay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 64.561.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 15.06.2006 que:

- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010 à savoir:

* Monsieur Jarkko RISLAKKI, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à Tuomiokirkkokatu, 8C 22, FIN-20500 Turku;

* Madame Satu SUNDQVIST, administrateur, demeurant à Tuomiokirkkokatu, 8C 22, FIN-20500 Turku;

* Madame Marjaana LIETOILA, administrateur, demeurant à Koukkuniemenkuja, 1 AS 5, FIN-02230 Espoo.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 21.06.2007 que:

- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Becker + Cahen & Associés S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.05.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008068500/7262/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.518.

Extrait des décisions de l'associé unique prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 19 mai 2008

Le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, nommée en tant que personne chargée du contrôle des comptes, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luna Holding S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068498/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 45.359.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 19.12.2007

Aus der Generalversammlung vom 19.12.2007 ergehen folgende Beschlüsse:

Die Verwaltungsratsmitglieder Anatoly Yarochkin und Vladimir Evtushenkov werden von unseren Mandaten abberufen und ersetzt durch:

- M. Alexander Leiviman, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in SU 125047 Moskau, 48, Tverskaya Jamskaya III

- M. Stavros Regginos, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Nicosia/Zypern, 1, Grivas Dhigenis Georghiou Markides.
Der verstorbene Kommissar M. Nicolas Leyers wird ersetzt durch die Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg und eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 121.917.

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder und des neuen Kommissars enden mit der Hauptversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.05.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg
Unterschrift

Référence de publication: 2008068499/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

La Treille Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.254.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mars 2008

Suite à la démission de M. Marc Hilger, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, de son poste d'administrateur, l'assemblée générale décide de nommer M. Ralph Bourgnon, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
PKF Weber & Bontemps, s.à r.l.
Experts comptables, réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008068494/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.192.

—
*Extrait du «Stock Purchase and Subscription Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société
conclu le 8 mai 2008*

Il ressort du contrat intitulé «Stock Purchase and Subscription Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société United Healthcare Bulgaria S.à.r.l les transferts de parts sociales suivants:

700 parts sociales détenues par Kirko Kirkov, ayant son domicile à 8202 Snead Loop, Gainesville, VA 20155-3233, Canada en faveur de Southeast Europe Equity Fund II (B) LP, ayant son siège social à Walker House, PO Box 265G, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Luxembourg, le 8 mai 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008069288/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Industisol Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.306.

Il résulte de cessions de parts sociales en date du 12.09.2007 que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée INDUSTISOL Luxembourg S.à r.l. est dorénavant la suivante:

- INVERSION S.à r.l., avec siège social à F-74330 Lovagny, 207, Chemin des Têtes, inscrite au R.C.S. Annecy TGI sous le no 499 839 272:	17 parts
- ROMAIN MEYNET FINANCE (RMF) S.à r.l., avec siège social à F-74000 Annecy, 5Bis, rue Gabriel de Mortillet, inscrite au R.C.S. Annecy TGI sous le no 499 835 817:	17 parts
- VICTORIA FUNDS S.à r.l., avec siège social à F-74290 Veyrier du Lac, 83, rte d'Annecy, inscrite au R.C.S. Annecy TGI sous le no 499 829 380:	66 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008068501/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Arx Global High Yield Securities Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.719.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour ARX GLOBAL HIGH YIELD SECURITIES TRADING

MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008069122/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07487. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 85.060.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069812/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06562. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Narayane Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.831.

Le bilan au 31.03.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008069124/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05022. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Carmel Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.680.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069130/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07430. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Mangen Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 17.368.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069134/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06597. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Malmén Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.905.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069530/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08115. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 mai 2008 que:

- les démissions de Mme Pascale LOEWEN et M. Marc MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

la démission de M. Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la Fiduciaire HRT S.à r.l. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prend effet à partir de la vérification des comptes clos au 31/12/2007 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069291/717/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.191.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/05/2008.

Pour GARAGE ALBERT PAULY-LOSCH s.à r.l.

po. J. REUTER

Référence de publication: 2008069810/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08017. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

R.V.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 91.915.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/05/2008.

Pour R.V.O. s.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008069811/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08018. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 85.060.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069813/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06563. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 40.654.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069814/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06531. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Costa Buena, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.766.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008069815/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06670. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Gramuglia-Boutet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2008.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069832/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08360. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Prialtus, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1866 Luxembourg, 7, rue Alfred Kowalsky.

R.C.S. Luxembourg B 127.339.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008069831/9045/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00293. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Katalpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 95.523.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2008.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069833/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08362. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.
